

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

775, route d'Etraz
74120 DEMI-QUARTIER
(Haute-Savoie)
Arrondissement de BONNEVILLE

N° DEL 2025 - 28

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, le Conseil Municipal de la Commune de DEMI-QUARTIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ALLARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2025

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Jean-Pierre SOCQUET, Adjoints, Catherine MONGET, Pascal BRONDEX, Gaspard CHATELLARD, Catherine CABROL, Marie-Laure GAIDDON, Céline GACHET, Jérémie MARIN, Bertrand MARIN-LAMELLET.

EXCUSEES : Mesdames Sandrine BIRSAL, Muriel MORAND (pouvoir à Monsieur Pierre SOLLE),

ABSENTE : Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Monsieur Pierre SOLLE a été élu secrétaire de séance.

FIXATION DU LOYER DE L'APPARTEMENT COMMUNAL A1 SITUE 290 ROUTE DE LA PLATE A DEMI-QUARTIER :

Monsieur le Maire fait savoir à l'Assemblée que l'appartement A1 du bâtiment communal de la Plate situé 290 route de la Plate à Demi-Quartier, a été libéré.

Il convient de fixer le montant du loyer de cet appartement pour les futurs locataires.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs ;

1°) **FIXE** le montant du loyer mensuel de l'appartement A1 situé 290 route de la Plate, de type T3 et de 79.97 m² à 879.03 € et le montant des charges à 160 € ;

2°) **CHARGE** son maire de la mise en œuvre de cette décision.

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le

Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures. Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 2 juillet 2025

Le Maire,

Stéphane ALLARD.



Le Secrétaire de séance,

Pierre SOLLE.



Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le - 4 JUIL. 2025

Publié électroniquement le - 4 JUIL. 2025